Plan de gestion Réseau Nature



Terraín de Jean-Jacques Noé

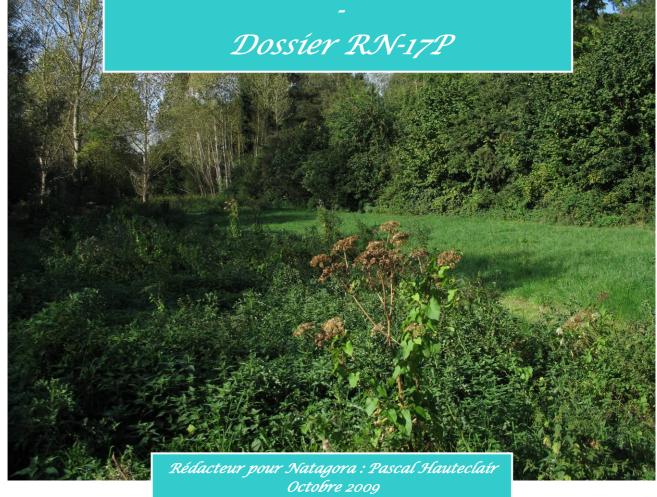




Table des matières

I. Contexte	
II. Description générale du terrain	4
III. Les aménagements et mesures de gestion existants	6
III.1. La maison et ses annexes proches (zones humides, potager)	6
III.2. Le verger, les prairies de fauche et la haie champêtre	8
III.3. La peupleraie et la bande boisée	9
IV. Recommandations de gestion en faveur de la biodiversité	10
IV.1. La gestion des plantes invasives	10
IV.2. Un potager fleuri	11
IV.3. Les prés de fauche	11
IV.4. Les lisières	12
IV.5. Les mares	12
IV.6. La haie champêtre	13
IV.7. La peupleraie	13

I. Contexte

Suite au lancement du projet Réseau Nature, Jean-Jacques Noé a souhaité bénéficier d'une expertise de sa propriété. Cette visite de terrain a été réalisée le <u>25 septembre 2009</u> par <u>Pascal Hauteclair, Isabelle Debeer et Jean-Sébastien Rousseau-Piot</u> sur sa propriété à <u>Court-St-Etienne</u>.

Jean-Jacques, jardinier de profession, gère son terrain depuis de nombreuses années selon des principes écologiques. Ce document vise à faire une petite synthèse illustrée (photos) des aménagements déjà réalisés sur le site mais surtout à décrire des mesures complémentaires pour améliorer celles déjà en place ou en développer de nouvelles.

Pour plus d'infos sur le Réseau Nature, surfez sur www.reseau-nature.be

Personne de contact

Pascal Hauteclair: 0486.27.46.44 - pascal.hauteclair@natagora.be

II. Description générale du terrain

La propriété d'une superficie approximative d'un hectare se compose de nombreux milieux :

- 1. une maison en bois avec des nichoirs pour hirondelles de fenêtre ;
- 2. une zone de jardin plus classique avec des parterres fleuris, des nichoirs à oiseaux, des haies et alignements d'arbres (saules), des tas de bois mort, des sentiers de pelouse tondue, un potager...;
- **3.** cinq mares en connexion selon un système de lagunage avec une végétation (parfois trop) développée ;
- 4. un petit rû boisé avec des lisières ;
- 5. des prairies de fauche tardive ;
- **6.** un verger hautes-tiges ;
- 7. une superbe haie champêtre;
- **8.** une friche avec des peupliers ;
- 9. un fond boisé.



















III. Les aménagements et mesures de gestion existants

III.1. <u>La maison et ses annexes proches (zones humides, potager...)</u>

Construite en bois, la maison dispose à l'avant d'un petit jardin avec une pelouse tondue, une haie et des plates-bandes fleuris avec des mélanges de plantes indigènes et plus horticoles.

Deux nichoirs à hirondelles de fenêtre ont été placés sur la façade de devant mais ne sont pas occupés. L'environnement confiné et boisé du site ainsi que l'absence de colonies à proximité immédiate explique probablement cette inoccupation.

Une allée boisée de saules permet d'accéder au jardin situé à l'arrière. Dans cette allée, entre les saules, les plantes de sous-bois comme l'épiaire des bois, la stellaire holostée, le lamier jaune, l'angélique, la berce... s'expriment librement.

Du bois mort (bois de chauffage) est noté à l'arrière de la maison.

Une mangeoire pour les oiseaux est également placée à l'arrière de la maison.

Un petit rû longe la propriété. Il est laissé à l'état sauvage avec des lisières ponctuellement débroussaillées (noisetiers, ronces...) et des zones plus arborées avec des aulnes. On y note un massif de renouée du Japon stabilisée (zone ombragée).

Un système de lagunage composé de cinq mares est installé dans le jardin près du potager. Dans la mare à filtration sur graviers, le niveau de l'eau est si bas que l'eau n'en est même plus visible. La prolifération de plantes favorise l'assèchement. Les autres mares à eau libre se composent d'une végétation aquatique (laîches, salicaires, massettes...). Une mare temporaire servant de réservoir en cas d'excédent d'eau est également notée.

Le potager est divisé en deux parcelles cultivées une année sur l'autre (principe de la jachère fleurie).

On note deux espèces invasives problématiques (qui devront être, dans le futur, contrôlées et même si possible éradiquées du terrain) :

- la balsamine de l'Himalaya, introduite volontairement il y a dix ans dans, et qui envahit toutes les zones herbeuses.
- la verge d'or du Canada qui forme des tapis denses près de certaines mares.

Des panneaux informatifs agrémentent le sentier emprunté par les visiteurs car le jardin est parfois ouvert au public.













III.2. <u>Le verger</u>, les prairies de fauche et la haie champêtre

Après la zone de jardin plus classique (aménagements divers, zone de détente), on arrive sur une zone reconvertie en verger hautes-tiges. De jeunes fruitiers y ont été plantés et la végétation au sol est gérée selon le principe du pré de fauche. Le pré n'est jamais fauché entièrement d'un seul tenant. Jean-Jacques réalise une fauche en rotation en conservant des zones non-fauchées comme zones refuges pour la faune. Ainsi, certaines bandes sont fauchées au printemps alors que d'autres le seront en été.

En descendant encore le terrain, on arrive sur un pré de fauche sans arbres. Les cirses y sont plus abondants. Le pré est là aussi fauché en alternance afin de conserver des faciès de végétations diversifiées. Certaines bandes sont fauchées au printemps et d'autres en été.

De part et d'autre de ce verger et de ces prés de fauche, on note, le long du rû, une lisière dense avec des ronciers, des fourrés et quelques grands arbres. Cette belle lisère est débroussaillée ponctuellement afin d'éviter qu'elle ne se reboise.

A l'opposé de ce rû, une superbe haie champêtre (+ / - 8 m de haut) délimite la propriété. Elle commence au début du verger hautes-tiges et s'étend tout en longueur jusqu'au fond du jardin (peupleraie). Une digitation est notée entre le verger et les prés de fauche (ligne de séparation arborée). Cette haie est composée d'essences variées et indigènes comme le cornouiller sanguin, l'aubépine, le prunellier, le néflier, le noisetier, le fusain, le sureau noir, des pommiers ou encore des poiriers... Quelque grand arbres comme des merisiers, des sorbiers et des saules se détachent de cette haie.







III.3. La peupleraie et la bande boisée

Le fond du jardin se caractérise par une peupleraie claire sous laquelle une friche rudérale plus nitrophile (orties, cirses...) se développe. Jean-Jacques y a placé une tante de sudation. La friche est fauchée et débroussaillée mais de manière très ponctuelle.

En limite de propriété, on note une zone boisée dominée par de vieux charmes.







IV. Recommandations de gestion en faveur de la biodiversité

Ce chapitre vise à énumérer et décrire une série de mesures supplémentaires qui pourraient être réalisées sur le site de Jean-Jacques afin de favoriser encore plus la biodiversité.

IV.1. La gestion des plantes invasives

C'est la <u>gestion prioritaire</u> à réaliser sur ce terrain. En effet, trois (voire quatre) plantes problématiques sont présentes sur le terrain.

La <u>balsamine de l'Himalaya</u> est de loin celle qui pose le plus de problème. Elle est en train d'envahir tous les espaces verts qui lui sont favorables (parterres, berges du rû, mares, friches...). Sa gestion est primordiale car le terrain est situé aux sources d'un petit cours d'eau. Si la balsamine n'est pas éradiquée, le terrain servira de réservoir pour contaminer les terrains situés en aval du cours d'eau.

Pour la gérer, la méthode consiste à l'arracher (pieds localisés) ou la faucher (grands massifs) avant sa fructification. Les produits issus de la gestion peuvent être stockés sur un compost. Il est possible que l'opération doive être répétée deux ou trois fois la même année car la mise en lumière peut stimuler la germination des graines enfouies dans le sol. L'opération devra être répétée plusieurs années de suite, le temps d'épuiser le stock de graines.

La <u>verge d'or du Canada</u> forme des massifs denses près de certaines mares. Moins problématique que l'espèce précédente, cette plante produit néanmoins des milliers de graines qui peuvent être véhiculées par le cours d'eau et colonisées des sites plus en aval. Pour cette raison, il est **VIVEMENT** conseillé d'éliminer cette plante du jardin.

La gestion consistera à arracher les pieds présents et/ou faucher les grands massifs. Tout comme pour la balsamine, on veillera à faire ces travaux avant la fructification des plantes. L'opération sera répétée le temps nécessaire pour épuiser le stock de graines.

La <u>renouée du Japon</u> est notée près du rû. Le massif ne semble pas être très dynamique et ne montre pas ici de comportement invasif. Cela s'explique probablement par le fait que ce massif est fortement ombragé.

Compte tenu de la stratégie de dispersion de la plante (par rhizomes), il est conseillé, <u>dans</u> <u>cette situation</u>, de la laisse tranquille et de ne pas essayer de l'arracher. En effet, de par sa position le long du cours d'eau, les risques de dispersion de rhizomes sont élevés. Étant donné que la plante n'est pas invasive sur ce site et qu'elle est déjà contrôlée par Jean-Jacques (arrachage des rejets), il est préférable de laisser la plante tranquille en poursuivant un contrôle des rejets et jeunes pousses.

L'<u>arbre aux paillions</u> est également présent dans le jardin. Quelques pieds sont notés le long du cours d'eau, dans les parterres boisés... Dans cet environnement boisé et humide, l'espèce présente peu de risque. On sera attentif à surveiller son évolution sur le site en limitant les rejets, les nouvelles pousses et en coupant, par exemple, les inflorescences après floraison.

Plus d'infos sur les plantes invasives et leur gestion, en surfant sur le site internet <u>www.natagira.be/plantesinvasives</u>. On y trouvera des références vers des fiches de gestion spécifiques aux différentes espèces de plantes invasives.

IV.2. Un potager fleuri

Le potager très écologique pourrait être enrichi de fleurs. Cela apportera une touche de couleur encore plus marquée et, si les espèces sont bien choisies, permettrait d'attirer encore plus les insectes.

Plusieurs espèces sont souvent associées aux potagers pour leur couleur, leur attrait pour les insectes, leurs propriétés diverses (plantes répulsives)...

On recommandera par exemple : la bourrache, la capucine, le souci, les cosmos, le fenouil (pour le machaon), l'ail, l'origan, la sauge, le thym, les menthes, l'alliaire...

Plus d'infos sur www.lespotagersfleuris.com

IV.3. Les prés de fauche

Une <u>règle d'or</u> lorsque l'on gère des milieux (semi-)naturels est de ne jamais gérer l'entièreté d'un milieu mais de favoriser une gestion en rotation sur des zones alternées. L'avantage est de conserver de la sorte, chaque année, des zones refuges qui ne subiront pas de pressions (fauche, taille, pâturage...). Pour que cela soit efficace, il faut introduire une rotation dans le système afin que la zone refuge ne soit pas la même chaque année; faute de quoi cette même zone refuge, si elle n'est plus gérée, évoluera vers un autre milieu.

Dans le cas des prés de fauche, on maintiendra le système qui consiste à faucher certaines bandes au printemps et d'autres en été mais on veillera en plus à intégrer des bandes non fauchées. Le terrain s'y prête très bien vu les surfaces importantes de friches.

Le foin issu de cette fauche sera stocké sur des tas de foin disséminés sur le terrain (lisières, sous un arbre...).

Exemple de rotation qui pourrait être mise en place sur 4 parcelles

- A. Une parcelle fauchée deux fois par an (mi-juin / fin septembre)
- B. Une parcelle fauchée une fois par an au printemps (mi-juin)
- C. Une parcelle fauchée une fois par an en été (mi-août)
- D. Une parcelle non fauchée

	A. Deux fauches par an	B. Une fauche printanière	C. Une fauche estivale	D. Pas de fauche
Parcelle 1	T1	T2	Т3	T4
Parcelle 2	T4	T1	T2	Т3
Parcelle 3	Т3	T4	T1	T2
Parcelle 4	T2	Т3	T4	T1

Les indications dans le tableau correspondent aux modalités de fauche sur chaque parcelle lors d'une année de gestion. Ainsi, **T1** est la première année de fauche avec comme travail à réaliser :

- deux fauches par an sur la parcelle 1;
- une fauche printanière sur la parcelle 2;
- une fauche estivale sur la parcelle 3;
- pas de fauche sur la parcelle 4.

L'année suivante (T2), on décale les modalités de gestion comme indiquées dans le tableau. Après 4 années, on recommence les mêmes modalités qu'en T1.

IV.4. Les lisières

Le long du petit cours d'eau, une lisière avec des ronciers, des arbustes et quelques grands arbres constitue un bel atout pour la biodiversité. Cette lisière sera gérée par débroussaillage ponctuel (tous les 4 à 5 ans) et étalé dans le temps selon le principe de la rotation décrit pour les prés de fauche. Le débroussaillage se fera donc sur des portions de lisières afin de maintenir en permanence des zones refuges non gérées.

On sera attentif à maintenir dans cette lisère quelques grands arbres (aulnes) et pourquoi pas laisser évoluer une partie de la lisière vers un milieu plus boisé.

IV.5. Les mares

Les mares actuelles présentent une grande diversité. Certaines devront dans l'avenir être gérées afin de limiter la végétation (massettes, consoudes, laîches) ou réduire le phénomène d'atterrissement (envasement).

De manière résumée, la gestion d'une mare implique deux grandes étapes importantes :

- 1. <u>une gestion annuelle d'entretien</u> qui consiste à faucher la végétation aquatique des berges en fin d'été (mi-août) tout en conservant des zones refuges non fauchées. Le produit de la fauche sera entassé sur un tas de foin.
- 2. <u>une gestion ponctuelle de la vase</u> qui consiste à curer le fond afin de retirer l'excédent de vase et de plantes aquatiques (qui poussent les pieds dans l'eau). Ce travail est généralement réalisé tous les 5 à 20 ans en fonction de la taille de la mare, de sa profondeur, de la densité des végétations, de la qualité de l'eau... Ce travail manuel (pelle et brouette) ou mécanique (bull, grue...) devra être étalé sur deux ou trois ans afin de conserver en permanence des fonds vaseux (zones riches en larves d'insectes et en amphibiens).

Dans le cas des mares de Jean-Jacques, il est important de penser :

 limiter et contrôler le développement des massettes, des laîches et de la consoude. Dans le cas de cette dernière, on préconisera de la tailler après la première floraison de printemps afin de stimuler une seconde floraison estivale et de régénérer un nouveau feuillage.

- 2. limiter le développement des algues vertes.
- 3. remettre sous eau la mare à filtration sur gravier ce qui induira le développement d'une végétation plus aquatique.

IV.6. La haie champêtre

Cette superbe haie champêtre bien en place sera taillée ponctuellement afin de conserver son rôle d'écran vert. La taille latérale sera réalisée plus régulièrement afin de limiter le développement des branches au-dessus de la friche et sur le sentier. Une taille des sommets devra être réalisée de temps en temps afin de favoriser la densification de la haie.

On veillera aussi à dégager certains arbres (merisiers, sorbiers) qui ressortent de la haie.

IV.7. <u>La peupleraie</u>

Cette partie de la propriété a un aspect plus sauvage. Les peupliers, la friche haute et le bois mort au sol contribuent à donner cette ambiance.

La gestion de cette zone sera donc minimale afin de maintenir cette atmosphère sauvage. On préconisera :

- 1. conserver du bois mort au sol (branches, troncs d'arbre...);
- 2. conserver quelques arbres morts sur pied quand les peupliers arriveront à leur fin ;
- 3. maintenir une fauche ponctuelle avec des zones refuges non fauchées ;
- **4.** laisser de petit îlots d'arbustes (ronciers, fourrés d'épineux) se développer ici et là sur le site mais de manière contrôlée pour qu'ils n'envahissent pas la friche ;
- 5. maintenir et alimenter régulièrement quelques tas de foin ;
- **6.** près de la tante de sudation, aménager de manière douce de petites haies pour délimiter la zone d'utilisation.